

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.09.2024

DATE D’AFFICHAGE

03.10.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 052/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-9) Demande de subvention – étude sur la colorisation des façades

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun (départ au point 1-2) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Fanchon Le Monze
- Yann Cusset avec procuration à Michel Galand
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Dans le cadre du programme « Petites villes de Demain » dont Crozon est lauréate, la Banque des territoires a la possibilité de cofinancer des études stratégiques pré-opérationnelles ou thématiques engagées par les communes pour définir, préciser et mettre en œuvre leur projet de revitalisation.

En toute circonstance, les études financées doivent se rattacher explicitement à l'élaboration ou la mise en œuvre d'un projet de redynamisation.

La collectivité souhaite donc engager une étude relative à la colorisation des façades dans le centre-bourg.

Cette étude pré-opérationnelle s'inscrivant parfaitement dans les objectifs définis par la Banque des territoires, M. le Maire propose de solliciter l'aide financière de celle-ci, au taux maximum de 50 % des sommes qui seront engagées (montant prévisionnel de 25 000€ TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 5 abstentions (Noël Blanchard (2), Antonella Gironi, Jean-Luc Guénnégues et Françoise Ségalen) et 4 contre (Gaëlle Vigouroux (2), Pascal Durand et Christian Jacquot)

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la banque des territoires pour cette étude pré-opérationnelle à hauteur de 50 % ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-052-2024-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024